



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manipulateurs radio

Question écrite n° 12478

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des manipulateurs radio et plus spécialement sur la validation des acquis. La validation des acquis est issue de la loi de modernisation sociale ; elle permet aux agents hospitaliers titulaires, stagiaires et contractuels d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel grâce à son expérience. Cependant, alors que de nombreuses professions à l'hôpital sont concernées par le dispositif de la validation des acquis, celui des manipulateurs radio n'est pas concerné. Or il existe des personnels hospitaliers exerçant en tant que manipulateur en électroradiologie depuis de nombreuses années, qui ont donc acquis une réelle expérience, et qui ne peuvent prétendre bénéficier de la mise en place de la validation des acquis. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire savoir quand sera mise en place la validation des acquis en ce qui concerne les manipulateurs radio.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12478

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2007, page 7775

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)